



Sensibilisation à la prévention et à la gestion des faits de harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre ce que recouvrent le harcèlement moral et sexuel et s'approprier le cadre juridique.
- Identifier les comportements et situations à risque.
- Agir face à une situation de harcèlement en sélectionnant les différentes options envisageables.
- Anticiper les risques de harcèlement moral et sexuel en mettant en œuvre les dispositifs et les outils de prévention des risques

Depuis plusieurs années, le thème du harcèlement est au cœur de l'actualité juridique. Cette formation vous permettra d'éclaircir les notions de harcèlement moral et sexuel afin de repérer les situations à risque dans votre entreprise et mettre en œuvre un processus de prévention adapté et efficace avec les nouveaux Référents Harcèlement sexuel et agissement sexiste.

En tant qu'acteur RH, référents harcèlement, manager, représentant du personnel, vous avez l'obligation de protéger les victimes et de mettre en place les mesures d'action et de prévention : essayons de trouver les clés pour répondre à vos obligations.

Programme

Cerner les phénomènes de harcèlements

- Définir le harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes
- Les obligations légales : s'approprier le cadre juridique
- Différencier ce qui relève du harcèlement et ce qui ne l'est pas
- Les différents acteurs : direction, référents, représentants du personnel, médecin du travail, inspecteur du travail, défenseur des droits, ARACT...

Travaux pratiques : échanges autour de cas réels.

Détecter et identifier

- Les signes d'alerte : quels faits observer ?
- Repérer les comportements à risques

Travaux pratiques : observer les conséquences physiques, psychologiques, comportementales



Agir en cas de harcèlements déclarés

- Pourquoi réagir : les différents enjeux
- Traiter tous les cas d'allégation de harcèlement
- Protéger les victimes
- Enquêter :
 - Accueillir la parole avec bienveillance et neutralité
 - Recueillir les faits avec objectivité, les preuves, les écrits, les témoignages
 - Rédiger un rapport d'enquête
- Recourir éventuellement à la médiation
- Prendre les mesures adaptées
- Sanctionner
- Orienter vers les personnes ressources

Travaux pratiques : réagir à la dénonciation de faits de harcèlement, comment procéder en 15 étapes (procédure interne de signalement et traitement des faits de harcèlement)

Prévenir le harcèlement au sein de l'entreprise

- La prévention au titre de l'obligation générale en matière de santé et sécurité (évaluation des risques)
- La sensibilisation du personnel aux risques de harcèlement
- L'information spécifique des salariés, des stagiaires, des candidats au recrutement sur le thème du harcèlement sexuel
- Former les membres du CSE
- Former le personnel encadrant
- Négocier un accord d'entreprise
- Mentionner dans le règlement intérieur les dispositions légales et réglementaires
- Elaborer une procédure interne de signalement et traitement des faits de harcèlement
- Travaux pratiques :
- Réflexions sur une charte de prévention et de gestion du harcèlement.
- Les clauses du règlement intérieur
-

Le contentieux

- Le contentieux pénal
- Le contentieux civil devant le conseil de prud'hommes

Travaux pratiques : état de la jurisprudence récente

Public

DRH, RRH, Responsable(s) RH
Référénts Harcèlement sexuel et agissements sexistes du CSE ou désigné par l'entreprise
Manager
Représentant du Personnel, membre de la CSSCT

Accessibilités personnes handicapées

Nos locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite, nos formations sont compatibles avec plusieurs handicaps selon études. Nous consulter.

Nombres de participants

4 min – 12 maxi

Pré-Requis

Aucun

Délai d'accès

Conformément aux dates de notre catalogue inter-entreprises. Pour d'autres formations nous consulter.

Méthodes et moyens pédagogiques

Echanges, études de cas
Support juridique permettant une utilisation immédiate des acquis de la formation

Modalités d'évaluations

Le formateur mettra en œuvre des outils d'évaluation (QCM – Exercices pratiques) pour valider les acquis de l'apprenant.

Validation et certification

Attestation de stage.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Durée : 1 jour (7 heures)

Date : à définir

Horaires : nous consulter

Lieu : nous contacter

Coût : nous consulter

